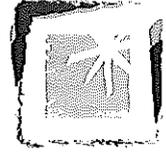


N° DEL/2025-006

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 03 février 2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois février, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 27 janvier 2025

PRESENTS (28)

Délégués titulaires (27) : M. FERRÉ Charles, Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (1) : M. LOUCHART Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, M. BRETTE Gérard, M. CASSEZ Didier, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, M. LE GALL Thierry, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe, Mme RIVET Murielle, M. VILLA Olivier.

Pouvoirs (12) :

Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
M. BRETTE Gérard a donné procuration à M. ZANETTI Fernand,
M. CASSEZ Didier a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
Mme DUBOUCHAUD Patricia a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. TRAËN William,
Mme FRAYSSE Marie a donné procuration à M. MENUET Jean-François,
M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
M. LE GALL Thierry a donné procuration à Mme VIDAL Dany,
M. POP Ion Octavian a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves,
M. ROSSIGNOL Philippe a donné procuration à Mme AMOREIRA Jeanne-Marie,
M. VILLA Olivier a donné procuration à Mme PAREL Audrey.

Secrétaire de séance : M. CONTINSOUZA Nicolas.

Objet : Enfance jeunesse – Grille de Rémunération du personnel saisonnier.

M. le Président rappelle au Conseil la délibération du 9 décembre 2013 donnant à la Communauté de Communes la possibilité de recruter des personnels en « contrat d'engagement éducatif » pour assurer des besoins saisonniers pour l'animation du service enfance-jeunesse.

Il propose au Conseil d'adopter la grille de rémunération 2025, à compter du 01/05/2025 pour le personnel saisonnier :

Grille de rémunération du personnel saisonnier 2025 (Applicable à compter du 1er mai 2025)		
Poste occupé	Qualification	Tarif journalier (Salaire brut par jour)
Animateur (ALSH, séjour)	Non diplômé	52,00 €
	Stagiaire BAFA	60,00 €
	BAFA ou équivalent (Cf. liste Ministérielle)	65,00 €
Directeur (ALSH, séjour)	Stagiaire BAFA	75,00 €
	BAFA ou équivalent (Cf. liste Ministérielle)	80,00 €
Prime de nuitée (par nuit)*		35,00 €
Revalorisation annuelle des forfaits (par jour)	par année d'ancienneté (au moins 10 jours sur l'année de référence)	1,50%
Qualification spécifique (par jour)	Surveillant de Baignade, Qualification Voile, Qualification Kayak, Assistant sanitaire (séjour)	5,00 €
Journée de préparation		1 tarif journalier /jour de préparation

**selon l'arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'adopter la grille de rémunération 2025 des saisonniers employés par la Communauté de Communes, à compter du 01/05/2025.
- **Autorise** M. le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 4 février 2025
Le Président,**


Charles FERRE
Certifié conforme
Vendredi 4 février 2025
Morédières

Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26